

Vers une reconnaissance de l'électrohypersensibilité en Belgique

Objet : [groupe-travail-linky-crozon] Vers une reconnaissance de l'électrohypersensibilité en Belgique?

Extraits d'une "Proposition de résolution relative à la reconnaissance de l'électrohypersensibilité" déposée au Sénat Belge le 24 mai 2017:

"Une controverse divise actuellement la communauté scientifique au sujet de la nocivité des ondes électromagnétiques de hautes fréquences et de l'existence d'effets non thermiques, c'est-à-dire des effets biologiques nocifs se produisant à des intensités d'exposition très largement inférieures aux normes actuelles qui ont été fixées pour protéger la population des effets dits thermiques, c'est-à-dire des effets provoqués par un échauffement des tissus sous l'action du rayonnement électromagnétique. Ces dernières années ont toutefois vu se constituer un amoncellement de nouvelles publications dont la plupart pointent de sérieux risques sanitaires.....////

Le déploiement envisagé de compteurs d'électricité, de gaz, voire d'eau, dits intelligents, c'est-à-dire transmettant en temps réel la consommation des ménages au gestionnaire de réseau via radiofréquences rendrait insurmontables les obstacles auxquels les personnes électrosensibles seraient confrontées dans les années à venir. Il leur deviendrait en effet impossible de vivre sans troubles de santé permanents dans des habitations au cœur desquelles seraient installés des dispositifs numériques émettant des salves d'ondes électromagnétiques jusqu'à 10 000 fois par jour (1), à des intensités égales ou supérieures à celles d'un smartphone. **Une généralisation du déploiement de ces appareils d'un nouveau type équivaldrait à priver les personnes dont l'électrosensibilité est la plus sévère de toute possibilité de se loger, les contraignant systématiquement à l'exil vers des refuges dénués de tout confort élémentaire...../////**

Attendre d'obtenir la preuve scientifique ultime du lien de causalité entre les ondes électromagnétiques et le syndrome pour prendre des premières mesures d'accompagnement et d'encadrement des personnes qui en souffrent pourrait avoir des conséquences sanitaires et économiques futures lourdes au vu de l'aggravation constante de leur état de santé et de l'augmentation de la prévalence du syndrome...../////

De telles mesures ne pourront être prises que dans un souci de maintenir un équilibre précaire entre, d'une part, les intérêts économiques de l'industrie des télécommunications et, d'autre part, la nécessité de garantir la protection du capital-santé de la population, y compris des générations futures, cela tout **en veillant à laisser le choix à chaque citoyen de décider de la fréquence de ses expositions au gré de son utilisation des réseaux numériques mobiles et de leurs alternatives filaires (fibre optique, câble, etc.).**

....considérant que la controverse scientifique autour du caractère physiologique de l'intolérance aux ondes électromagnétiques ne peut justifier une attitude attentiste vis-à-vis du syndrome et des personnes qui en souffrent étant donné la probabilité élevée qu'un consensus scientifique ne puisse être atteint avant de nombreuses années ;"

Déjà que les belges ont refusé les compteurs communicants.....on va finir par vraiment les envier!

A quand un sénateur ou député qui suivrait en France?